

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	146	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----○-----

### SEANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

-----○-----

L'an deux mille vingt-trois le quatre décembre à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jean-François ROUSSE, Maire

SECRETARE : M. Jean-Luc MAGEN

Date de la convocation : 28 novembre 2023	Présents : 24	Ayant donné procuration : 5	Votants : 29
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
Mme Khadija TALHAOUI			1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
	M. Joris MAYOR – PLANTÉ	M. Lionel PITTON	1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
	Mme Aline PEROTTO	Mme Marie-Dominique RAMEAU	1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Isabelle HOUDANT			1
	Mme Gisèle BIÉMOURET	Mme Claudine GIRAUD	1
M. Philippe BRET			1
	Mme Nathalie RATA	M. Christophe CAMPA	1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Frédérique BROSSARD	Mme Cécile LAURENT	1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
24	5	5	29

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	146	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions budgétaires

## TARIFS MARCHÉS 2024

RAPPORTEUR : MONSIEUR LIONEL PITTON

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs des marchés pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**FIXE** les tarifs 2024 des marchés comme suit :

Marchés couvert et de plein air	2023	% Aug	2024
<b>Halle :</b>			
<b>a/ Boxes aménagés :</b>			
Abonnement mensuel pour deux marchés hebdomadaires			
Droit Fixe	25,75 €	4,85%	27,00 €
Le mètre linéaire	8,60 €	4,70%	9,00 €
<b>b/ Bancs ordinaires :</b>			
le mètre linéaire à la journée	1,05 €	5,00%	1,10 €
(abonnés : gratuité du 1er trimestre si 45 jours de présence l'année précédente)			
<b>Forains :</b>			
Prix minimum	1,55 €	16,00%	1,80 €
Non abonnés, par mètre linéaire et par marché du 1/09 au 30/04	0,80 €	37,00%	1,10 €
Non abonnés, par mètre linéaire et par marché du 1/05 au 31/08	1,50 €	6,50%	1,60 €
Non abonnés, par mètre linéaire et par marché, électricité comprise		nouveau tarif	1,60 €
Abonnés :	0,50 €	20,00%	0,60 €
(abonnés : gratuité du 1er trimestre si 45 jours de présence l'année précédente)			
Camions d'outillage	35,00 €	5,70%	37,00 €
<b>Véhicules exposés à la vente :</b>			
Par véhicule	2,50 €	4,00%	2,60 €
<b>Machines agricoles par m<sup>2</sup></b>	0,30 €	32,00%	0,40 €

Fait et délibéré, le 4 décembre 2023

Le Maire,

Jean-François ROUSSE



Le secrétaire de séance

Jean-Luc MAGEN

Acte exécutoire, compte tenu :

- de sa transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2023
- de sa publication/affichage le : 08/12/2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau :

- soit par dépôt sur place au tribunal administratif ;
- soit par courrier adressé au tribunal administratif - 50 Cours Lyautey, 64010 Pau ;
- soit par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr);

dans un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa date exécutoire  
soit le : 08/12/2023